

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique

La minorité composée de Alessandra Silauri, Olivier Kernen, Michel Renaud, Jean-Michel Favez et Philippe Martinet, rapporteur recommande au plénum de refuser la Réponse du Conseil d'Etat audit postulat, et ce pour les raisons suivantes :

Au niveau du processus parlementaire, alors que plusieurs objets ont porté sur les problèmes induits par une croissance non maîtrisée, en particulier sur l'axe lémanique, le Conseil d'Etat répond tardivement (3 ans après le dépôt du postulat), de manière décousue, en se contentant de dénégations et de bonnes intentions sur l'hypothétique mise à jour à long terme des infrastructures. Notons également le déficit de coordination avec le Rapport sur la PADE. Du reste, le rapport de majorité ne manque pas de relever les doutes des commissaires suite à l'assertion selon laquelle le Conseil d'Etat aurait déjà répondu à la question par le biais d'autres objets parlementaires. Ainsi, la présidente relève-t-elle avec raison : « *Le rapport du Conseil d'Etat s'apparente à un exposé sur les outils à disposition, comme l'aide au logement, sans que la question de savoir pourquoi ils sont inopérants dans certaines régions, comme celle de La Côte, ne soit résolue.* »

D'ailleurs, les interventions des député-e-s de la majorité qui ont en fin de compte soutenu la position du Conseil d'Etat étaient largement aussi sévères que celles des soussigné-e-s, pour un vote final étrangement différent... Ainsi, on peut citer les arguments suivants de la présidente de l'UCV: « *On en est resté au niveau des discours fort loin de la réalité du terrain* » (...) « *On est confronté à une forme de schizophrénie de l'Etat qui, d'un côté, encourage à faire du logement, mais de l'autre met systématiquement des bâtons dans les roues des projets.* » (...) « *A chaque projet c'est la même rengaine : commencez par planifier avant de le déposer* » (...) « *Cette situation est insupportable et a pour conséquence qu'il est juste impossible d'avancer.* ». Des propos repris par une députée municipale évoquant le projet d'Yverdon-les-Bains intitulé « Yverdon Gare Lac », « *en attente alors que les délais impartis à l'Etat pour répondre sont dépassés depuis une année déjà, sans qu'on ait la moindre justification.* » (dixit). Un autre député se risquant à vouloir reconsidérer le Plan directeur cantonal – au demeurant validé par le Conseil fédéral – au motif que la croissance dépasse de 50% les prévisions faites au moment de son élaboration...

Preuve ultime de cette volonté de ne pas savoir: alors que **le postulat porte sur les effets de la promotion économique**, on ignore toujours quelle en est l'ampleur, si ce n'est en termes de nombre estimé d'entreprises nouvellement implantées grâce à cet outil. Au motif que la promotion économique n'est responsable que d'une partie seulement de la croissance, le Conseil d'Etat refuse d'évaluer les déséquilibres qu'elle a pu cas échéant provoquer. Ce qui autorise toutes les théories, notamment dans le cadre du débat sur les exonérations fiscales. A témoin les déclarations non vérifiables du Président du Gouvernement affirmant en particulier que, sans cette pratique, nous

serions demeurés un canton endetté, avec des hordes de chômeurs... Mais comment le savoir sans évaluation digne de ce nom ? Quant au représentant du Conseil d'Etat à la commission, il a construit l'essentiel de son plaidoyer pour la promotion économique sur le cas Novartis, entreprise quasi-centenaire à Nyon sauvée grâce à de multiples actions, au demeurant sans rapport avec la promotion économique exogène...

Pourtant, au-delà de toute opposition de nature idéologique, les indices d'une forme d'emballlement non maîtrisé existent bel et bien :

- Rappelons comme la rapportrice de majorité le décalage tout de même significatif entre l'évolution réelle de la population et les prévisions du PDCant: « *une croissance de 1% par année, alors que la croissance annuelle est de 1,5%* » ; les demandes réitérées des Communes et élu-e-s de La Côte en termes de rattrapage dans le domaine des transports publics ne tombant tout de même pas du ciel.
- Mentionnons aussi le rapport du Contrôle fédéral des finances qui met en exergue l'exception vaudoise en termes de part au volume des bénéficiaires exonérés, questionnant la corrélation entre le « dopage économique aux exonérations » pratiqué chez nous ? et la gravité des problèmes de saturation des infrastructures sur l'arc lémanique où ces entreprises se sont implantées (pour ne rien dire des problèmes de cohésion sociale, impossible à cimenter à raison de 2.5% de croissance par an pendant plus de 30 ans).
- Les études de la BCV réalisées avec l'appui du Canton ne disent d'ailleurs pas autre chose, en particulier concernant le logement et les risques découlant d'une bulle immobilière non pas due à la spéculation mais à la surchauffe...

Chapitre 3 « Mesures en matière de politique du logement »

Dans la mesure où la préoccupation des postulants était étroitement liée à la problématique du logement, une préoccupation connue depuis 2002 et le refus par le Grand Conseil du rapport du Conseil d'Etat à ce propos, il est pour le moins décevant que la réponse soit aussi lacunaire en la matière, et ce tout particulièrement si l'on considère le peu de logements créés entretemps. Et ce n'est pas la réponse au postulat 423 du député Marendaz qui rassurera.

Les minoritaires observent également que, alors que le discours officiel est soi-disant centré sur l'importance de la mise en œuvre des Plans directeurs et de la réalisation des logements ou infrastructures attendues de toutes parts, le rapport de la sous-commission de la COFIN a relevé que 1 à 1,5 ETP en CDD au SDT n'ont pas été reconduits, le DFIRE estimant que « *le SDT n'est pas un service lié à l'évolution démographique* » (dixit). Ce qui n'a pas empêché le représentant du Conseil d'Etat de concéder à la commission que le SDT était « *confronté à des impératifs politiques contradictoires, parfois même inconciliables, sans compter que c'est régulièrement d'autres services que le SDT qui sont à l'origine des retards, celui-ci étant en bout de chaîne.* » Ce qui en soi signifie à la fois que le SDT joue bel et bien un rôle stratégique méritant une dotation conséquente en personnel spécialisé, et que le Conseil d'Etat avoue lui-même placer son administration dans une impasse, de surcroît sans parvenir à dépasser le cloisonnement vertical entre ses services. L'honnêteté de l'aveu rend d'autant plus inexplicable le caractère velléitaire du rapport.

Le débat est d'autant plus nécessaire que, pour certains députés, le salut résiderait dans l'abolition de la clause limitant à 15% le potentiel de développement des zones mal desservies en transports publics, soit une solution à long terme bien pire que le mal actuel, tant pour le mitage du territoire que face à la saturation du réseau routier. Le projet lancé par feu le Conseiller d'Etat JC Mermoud d'introduire un droit d'emption montrant au contraire que c'est l'échec de l'auto-régulation par la liberté du marché du logement qui est consacré par la situation actuelle, ce que le rapport s'abstient bien entendu de reconnaître.

De plus, le fait que pratiquement l'entier de cette politique repose sur des communes n'ayant souvent pas les armes pour imposer leurs vues, même aux endroits particulièrement propices, ajoute à l'impression d'un problème majeur de mise en œuvre des politiques cantonales. Le chef du SELT lui-même informant qu'un avis de droit a été demandé au Prof^r Grisel et qu'il conclut au fait que : « *la législation actuelle ne permet pas de toucher à l'autonomie des communes* ». Sans que cela ne débouche à ce jour sur une quelconque proposition de modification du cadre normatif.

En conclusion, le Rapport du Conseil d'Etat et les propos entendus lors de la commission portent à constater un flottement général entre les discours, les orientations stratégiques, les outils, et la mise en œuvre politique des mesures d'accompagnement de la croissance... Tout cela donnant l'impression de préférer casser le thermomètre – et culpabiliser les poseurs de questions - pour s'éviter de voir qu'on a la fièvre !

En ce sens, accepter le rapport serait une manière de nier les problèmes que vit une part importante de la population du canton. Le refuser ne coupera la tête à quiconque et n'occasionnera pas de travail administratif inutile, mais donnera le signal que le Parlement attend du Gouvernement qu'il dépasse le statu quo, et ce dès le dépôt de son Programme de législature.

Gland, le 22 mai 2012

Le rapporteur :
(signé) *Philippe Martinet*